Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2021 Rev. Index : 2.4 Date de révision: 25.11.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **hthSpa Brome multi-action 4**

Code du produit 11505 hthSpa
UFI: K313-W00K-300R-4NX4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
Catégorie du produit
PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
PC8 Produits biocides
Emploi de la substance / de la préparation Désinfectant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :
INNOVATIVE WATER CARE EUROPE
BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE
phone : +33 (0)2 47 23 43 00
fax : +33 (0)2 47 23 12 21
eu.sds@sigurawater.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Europe >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670
France - INRS - Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59
Suisse - Pour tout renseignement d'ordre médical, numéro d'urgence du Tox Info Suisse "145" (+41 44 251 51 51).
Africa & Middle East >>> NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671
N.AMERICA >>> ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423 780 2970}
France - INRS - N° ORFILA - 01 45 42 59 59

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008


GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 3 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.


GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.


GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.


GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger


GHS03 GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Bromochloro-5,5-dimethylimidazolidine-2,4-dione

(suite page 2)

(suite de la page 1)

Sulfuric acid, aluminum salt (3:2), tetradecahydrate

Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P260 Ne pas respirer les poussières.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO2, du sable, de la poudre d'extinction pour l'extinction.
P391 Recueillir le produit répandu.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Indications complémentaires:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:		
CAS: 32718-18-6 EINECS: 251-171-5	Bromochloro-5,5-dimethylimidazolidine-2,4-dione Ox. Sol. 3, H272; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	50-<100%
CAS: 16828-12-9 Numéro CE: 605-512-3	Sulfuric acid, aluminum salt (3:2), tetradecahydrate Eye Dam. 1, H318	2,5-<10%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales :

Ammener les sujets à l'air frais
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15) et consulter un médecin.
après ingestion :

Consulter immédiatement un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2021 Rev. Index : 2.4 Date de révision: 25.11.2020

Nom du produit hthSpa Brome multi-action 4

(suite de la page 2)

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:
Eau
Mousse
Poudre d'extinction
Sable, ne pas utiliser d'eau.
CO2, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :
Dioxyde de carbone
Eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.

Autres indications Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Bien dépoussiérer.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation de poussière.

Manipulation :



NE JAMAIS MELANGER A AUCUN AUTRE PRODUIT
NE JAMAIS DISSOUDRE AVANT USAGE

Préventions des incendies et des explosions:
La matière / le produit est un stimulant de feu à l'état sec
La matière/le produit peut abaisser la température d'inflammation de substances inflammables
Tenir des appareils de protection respiratoire.

(suite page 4)

(suite de la page 3)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les matières inflammables
Ne pas conserver avec les agents de réduction
Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Protection respiratoire :

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard
Filtre P2.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

> 480 min
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme :	pastilles
Couleur :	blanchâtre
Odeur :	caractéristique

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2021 Rev. Index : 2.4 Date de révision: 25.11.2020

Nom du produit hthSpa Brome multi-action 4

(suite de la page 4)

Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH (10 g/l) à 20 °C:	3,5-4,5
Modification d'état	
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	non déterminé
Point éclair:	non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé.
Température de décomposition :	160-170 °C
Auto-imflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité à 20 °C:	1,9 g/cm³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	2 g/l
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Viscosité :	
dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.
Teneur en solvants :	
Teneur en substances solides :	100,0 %

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.2 Stabilité chimique
Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Réactions aux agents d'oxydation puissants
Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines
Réactions au contact de matières combustibles
10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux:
Hydrogène halogéné
Oxydes nitriques (NOx)
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
gaz/vapeurs toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë :
Nocif en cas d'ingestion.
Effet primaire d'irritation :
de la peau :
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 6)

(suite de la page 5)

des yeux :
Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation :
Peut provoquer une allergie cutanée.
Indications toxicologiques complémentaires :
Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
Effets écotoxiques :
Remarque : Très toxique chez les poissons.
Autres indications écologiques :
Indications générales :
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Très toxique pour organismes aquatiques.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.
12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation :
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés :
Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
ADR, IMDG, IATA UN3085
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR 3085 SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A. (Bromochloro-5,5-dimethylimidazolidine-2,4-dione), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
IMDG, IATA OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (Bromochloro-5,5-dimethylimidazolidine-2,4-dione)

(suite page 7)

(suite de la page 6)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe	5.1 (OC2) Matières comburantes.
Étiquette	5.1+8

IMDG



Class	5.1 Matières comburantes.
Label	5.1/8

IATA



Class	5.1 Matières comburantes.
Label	5.1 (8)

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Bromochloro-5,5-dimethylimidazolidine-2,4-dione

Polluant marin : Oui

Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières comburantes.

Indice Kemler :	58
No EMS :	F-A,S-Q
Stowage Category	B
Handling Code	H1 Keep as dry as reasonably practicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités exceptées (EQ):	E2
Quantités limitées (LQ)	5 kg
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	E

IMDG

Limited quantities (LQ)	5 kg
Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g

"Règlement type" de l'ONU: UN 3085 SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A. (BROMOCHLORO-5,5-DIMETHYLIMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE), 5.1 (8), III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 528/2012

A utiliser de préférence avant : voir date sur emballage

Après rinçage dans l'eau de la piscine cet emballage peut être confié à la filière de recyclage

(suite page 8)

(suite de la page 7)

Directive 2012/18/UE
Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
Catégorie SEVESO
P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS
E1 Danger pour l'environnement aquatique
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Rubrique(s) ICPE concernée(s) : 4440

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations relatives au Règlement Détergents 648/2004/CE N/A

Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**